

Code vestimentaire

Une tenue vestimentaire adéquate sera proposée à l'élève non conforme au code.

L'élève doit porter des vêtements adaptés aux activités et aux saisons.



Les jeans troués, les camisoles, les gilets trop courts, les culottes courtes «shorts» avec ou sans cuissard ainsi que tout vêtement jugé non convenable à l'école ne sont pas tolérés.



De plus, tout vêtement affichant de la vulgarité, de la violence ou tout article prônant la violence ne sont pas tolérés.



La casquette, la tuque ou le chapeau sont interdits en tout temps dans les classes, les gymnases, les bibliothèques ainsi que dans les locaux du service de garde.

L'élève doit porter en tout temps des chaussures bien ajustées et bien attachées afin de jouer sans risque de se blesser.

